

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE  
DE  
RANES**

**61150 RANES**

L'an deux mil vingt

Le vingt-quatre novembre à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de :  
Monsieur COUPRIT Pierre, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**18.11.2020**

Etaient présents : COUPRIT Pierre (Maire)

RIGOUIN Yves – DELENTE Marie-Hélène – BROQUET Patrick – RIVARD Yvette – BÉCHET Emmanuel – CAILLAUD Béatrice – FONTELLAYE Alain – SERAIS Géraldine – MALOIZEL Régis – VILLETTE Geneviève – ESNAULT Magali – BLOT Jean-Yves – AMIARD Nicole – DROT Sébastien –

**DATE D'AFFICHAGE**

**26.11.2020**

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Néant

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

<b>En exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>15</b>
<b>Votants</b>	<b>15</b>

Secrétaire : MALOIZEL Régis

1) **Argentan Intercom** : Le nouveau président d'Argentan Intercom Frédéric Léveillé est venu à la rencontre des élus de la commune, pour présenter l'organisation et le rôle de la structure, et avoir un moment d'échange.

2) **Personnel communal** : Il est décidé d'embaucher un employé communal 18H45 en moyenne par semaine à partir du 1<sup>er</sup> décembre. Il assurera son autre mi-temps dans une commune voisine. Il renforcera l'équipe actuelle qui est composée de deux agents.

3) **Location de terrain** : Les tarifs de location des terrains de la masse communale ont été reconduits à l'identique.

4) **Logement communal** : Des menuiseries seront remplacées au logement situé au 28 rue des cinq martin ainsi que dans le logement situé aux 17 rue du parc, pour un montant total de 3 882,90 € TTC.

5) **Convention** : Dans le cadre d'un projet de plantation de haies bocagères le long de l'allée cavalière, une convention sera signée avec le parc Normandie Maine qui prendra en charge 80 % du coût de la plantation. Il restera 549 € à la charge de la commune de Rânes.

6) **Tarifs communaux** : Les différents tarifs communaux ont été reconduits à l'identique pour 2021.

7) **Achat de terrain** : Dans le cadre d'un futur projet d'aménagement de l'entrée de bourg rue du parc, il a été décidé d'acquérir une partie de parcelle d'une surface de 971 mètres carrés pour un montant de 6 078,46 €.

8) **Commémorations** : Il est décidé que la municipalité prendra à sa charge les gerbes de fleurs qui sont déposées au monument aux morts lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, avec la mention sur le bandeau « COMMUNE DE RANES ».

9) **Ordures** : Il est constaté que de plus en plus d'ordures ménagères mais aussi d'encombrants sont déposés derrière les containers réservés aux papiers ou aux verres. Devant la recrudescence de ces incivilités, le conseil municipal souhaite que ces personnes soient poursuivies et verbalisées, et décide que des plaintes seront systématiquement déposées à la gendarmerie. (Voir photo).